

SYLLABUS & MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Diplôme de Docteur en Pharmacie

UE OBLIGATOIRES

**3^{ème} cycle court des études pharmaceutiques
6^{ème} année officine cycle court**

Année universitaire 2024-2025

**Faculté de santé /
Département des Sciences
Pharmaceutiques
de Toulouse**



MAJ : juillet 2024

Validé par la Commission de Pédagogie du 23/05/2024

Validé par la CFVU du 11/06/24

TABLE DES MATIERES

Sommaire automatique : Clic sur le chapitre pour l'atteindre directement, et en bas de page de chaque UE pour revenir à la table des matières.

TABLE DES MATIERES	1
PRESENTATION GENERALE	2
MAQUETTE GÉNÉRALE 3CC	2
SEMESTRE 11	3
UE11.1 PHYSIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT ET SYNDROME DE FRAGILITÉ	3
UE 11.2 AUTRES PRODUITS DE SANTÉ II : DE L'ORTHOPÉDIE AU MAINTIEN À DOMICILE	5
UE11.3 INTOXICATIONS COURANTES, ADDICTION ET CONSEIL A L'OFFICINE (IACO)	7
UE11.4 MEDECINE VETERINAIRE : CONSEILS A L'OFFICINE	10
UE 11.5 ACTIVITES SPECIALISEES A L'OFFICINE : DIETETIQUE ET NUTRITION	12
UE11.6 ACCOMPAGNEMENT EN ONCOLOGIE	14
UE 11.7 VERS LA PRESCRIPTION A L'OFFICINE : VACCINATION ET TROD	15
UE optionnelle du Semestre 11	18
UE optionnelle DECOUVERTE DE LA VIE PROFESSIONNELLE AU SEIN DE L'OFFICINE EXPERIMENTALE	18
SEMESTRE 12	20
UE12.1 Stage officinal	20
MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES	21
Annexe - extrait du RDE UT3 2022-26, Justificatifs d'absence recevable	24

[Retour TABLE DES MATIERES](#)  

PRESENTATION GENERALE

La 6^{ème} année du parcours officine correspond à un 3^{ème} cycle court des études en sciences pharmaceutiques (Diplôme d'État). Il dure 1 année et se divise en un semestre de formation universitaire (S11) suivi d'un stage appliqué, de 6 mois à temps plein en officine (S12).

60 ECTS sont à valider dont 30 correspondent à la validation du stage d'application en officine.

MAQUETTE GÉNÉRALE 3CC

UE	Semestre 1 (S11)	ECTS	CM	TD	TP	Total (h)
11.1	Physiologie du vieillissement et syndrome de fragilité	4	34	3	3	40
11.2	Autres produits de santé : de l'orthopédie au maintien à domicile	4	30	4	0	34
11.3	Intoxications courantes, addictions et conseil à l'officine	9	24	27	34	85
11.4	Médecine vétérinaire : conseils à l'officine	3	20	2	0	22
11.5	Activités spécialisées à l'officine : nutrition et diététique	4	36	1	0	37
11.6	Accompagnement en oncologie	2	7	1,5	11,5	20
11.7	Vers la prescription à l'officine : vaccination et tests rapides d'orientation diagnostique (TROD)	1	0	6	5	11
	TOTAL semestre 1	27				
	Semestre 2 (S12)					
12.1	Stage officinal	30	-	6	-	6
	TOTAL semestre 2	30				
	AUTRES ENSEIGNEMENT A VALIDER AU COURS DU 3CC					
	UE Optionnelle en libre choix Mais étudiants disponibles uniquement au S11, UE fortement recommandée : « Découverte de la vie professionnelle au sein de l'officine expérimentale », cf syllabus des UE optionnelles)	3				
	TOTAL ECTS 3CC	60				

[Retour TABLE DES MATIERES](#)  

SEMESTRE 11

UE11.1 PHYSIOLOGIE DU VIEILLISSEMENT ET SYNDROME DE FRAGILITÉ

Responsables : V. Douin-Echinard L. Rouch	Intervenants : Drs. Y. Sainte-Marie, V. Douin-Echinard, C. Cabou, F. Puisset, Pr D. Cussac, S. Sixou et extérieurs (gériatres CHU, ...)			
	CM : 34 h	TD : 3 h	TP : 3h	Total : 40 h

Contexte - Objectifs

Cet enseignement a pour objectif de sensibiliser nos futurs professionnels de santé à la problématique du vieillissement de la population. Connaître le vieillissement physiologique de l'organisme et aborder la biologie du vieillissement devraient leur permettre de mieux prendre en charge leurs patients âgés. L'objectif d'assurer un vieillissement en bonne santé de la population et leur participation active dans la prévention des pathologies associées au vieillissement, hormis une obligation morale et déontologique, sont retrouvés dans les priorités de santé publique de l'état, des collectivités territoriales et des agences régionales de santé. Suite à leur rôle central d'interlocuteurs des patients, les pharmaciens libéraux se doivent de jouer des rôles majeurs dans la prévention au quotidien ainsi que dans les campagnes nationales à venir.

Programme

COURS : 34 h

Module I : 9 h

- Epidémiologie 1h

- Physiologie et bases fondamentales du vieillissement, senescence cellulaire (facteurs inflammatoires, sirtuins, stress oxydant...) 3h

- Caractéristiques biologiques du vieillissement 1h

- Caractéristiques pharmacologiques du vieillissement 1h

- Syndrome de la fragilité

. définition et détection de la fragilité 1h

. outils (évaluations gérologiques et médicaments inappropriés) 1h

. plate-forme et équipes pluri-disciplinaires 1h

Module II : 20 h

- vieillissement du tractus digestif (troubles de l'absorption, de la motilité digestive, du goût, du métabolisme hépatique, état nutritionnel...). 3h

- vieillissement neurosensoriel (troubles du sommeil, vieillissement cutané, troubles de la vision, de l'audition...) et troubles de l'équilibre. 6h

- vieillissement cardiovasculaire (adaptation cardiaque, modifications flux vasculaires...). 4h

[Retour TABLE DES MATIERES](#)  

- vieillissement en néphrologie et urologie (troubles érectiles, incontinence, fonctionnement rénal...). 5h
- vieillissement des fonctions musculo-squelettique et ostéo-articulaire. 2h

Module III : 5h

- Prévention – Intervention multi-domaines
 - . exercice physique 1h
 - . stimulation cognitive 1h
 - . nutrition et apports vitaminiques 1h
 - . médicaments 1h
- Prises en charge sociale et à l'hôpital, notion de réseaux 1h

TRAVAUX DIRIGES : 3h (nombre de séries : fx (promotion))

2 séances de TD :

- . Caractérisation et critères d'évaluation de la fragilité des personnes âgées (clinique, biologique, environnementaux...).
- . Ordonnances et dossiers patients.

TRAVAUX PRATIQUES : 3h (nombre de séries : fx (promotion))

- histologie + moulage + anatomie 3D des organes des sens.

UE 11.2 AUTRES PRODUITS DE SANTÉ II : DE L'ORTHOPÉDIE AU MAINTIEN À DOMICILE

UE 11.2 AUTRES PRODUITS DE SANTÉ : DE L'ORTHOPÉDIE AU MAINTIEN À DOMICILE				
Responsable : Daniel Cussac	Intervenants : Prs D. Cussac, Drs S. Girod-Fullana, L. Lefevre, A. Tourrette + personnalités extérieures			
	CM : 30 h	TD : 4 h	TP : 0 h	Total : 34 h

Responsable : Pr. Daniel Cussac

Intervenants : Prs D. Cussac, Drs S. Girod-Fullana, L. Lefevre, A. Tourrette + personnalités extérieures

Partie I : (D.Cussac)

La première partie de cette UE est en rapport avec le diplôme universitaire de Pharmacien-orthésiste (également dénommé DU orthopédie) qui est un diplôme réglementaire (135 heures) conférant au Pharmacien l'équivalence avec le Diplôme d'orthopédiste-orthésiste. Dans le cadre de la profession d'orthopédiste-orthésiste, cette formation autorise légalement l'appareillage des patients avec des orthèses sur-mesure, la délivrance et la prise en charge de dispositifs médicaux dont la liste est retrouvée sur la Liste des Prestations et Produits Remboursables (www.ameli.fr). Elle s'inscrit dans la réglementation définie par le code de la santé publique (Loi N° 2005-41 du 26 juillet 2005, décrets N°2005-988 du 10 août 2005, N°2007-245 du 23 février 2007) et le conventionnement national de l'officine avec l'assurance maladie. Concernant les dispositifs médicaux de série, la réglementation est incomplète au niveau prérogative mais il a été rappelé par l'instance de déontologie professionnelle (Conseil de l'Ordre des Pharmaciens, Lettre des nouvelles Pharmaceutiques, N°408) la nécessité de disposer d'une compétence validée par l'obtention d'un diplôme.

Cette UE a donc pour objectif d'assurer une formation minimale des Pharmaciens sur certains dispositifs médicaux de série afin de leur donner des compétences leur permettant de prendre en charge et d'appareiller certains patients.

Partie II : (S.Girod-Fullana)

La seconde partie de cette UE concerne, entre autre, la prise en charge et le maintien du patient à domicile atteint de pathologies lourdes. Seront abordés les conseils utiles au patient ou à la famille en matière d'accompagnement du patient et de présentation, fourniture ou location de matériel médical.... Cette UE donne une vision synthétique des aspects détaillés ultérieurement dans le DU de Maintien à Domicile - Hospitalisation à Domicile.

COURS 17 h (partie I) + 10 h (partie II)

Partie I : Orthopédie

[Retour TABLE DES MATIERES](#)  

Module I : 3 h

- Cadre juridique et règlementaire de la profession d'orthopédiste-orthésiste. Pathologies et appareillages concernés par cette profession.

Module II : 10 h

- Pathologies ostéo-articulaire : anatomie, physiologie, bio-dynamique et traitements (cheville, genou, main-poignet).
- Pathologies rachis cervical, dorsal et lombaire : anatomie, physiologie, bio-dynamique et traitements (colliers cervicaux, ceintures médico-chirurgicales...).

Module III : 4h

- Pathologies veino-lymphatique : anatomie, physiologie vasculaire et traitements (IVC, TVP, lymphoedème, pathologies ulcéreuses...).

Partie II : Maintien A Domicile (MAD)

- Généralités sur le MAD : 2 h
- Les réseaux de MAD et HAD : 2h
- Soins palliatifs à domicile : conseils et accompagnement de soin en fin de vie : 2h
- Les incontinences (urinaires, fécales et mixtes): causes, prévention, traitements, accompagnement : 2h
- Alimentation entérale : mise en place d'un traitement pour un patient au domicile, conseils à l'officine ; données nutritionnelles et matériels de l'abord : 2h

TRAVAUX DIRIGES 4h (nombre de séries : fx (promotion))

- 1ère séance de TD : Articulaires : Etude de cas cliniques, analyse d'ordonnances. 2h
- 2ème séance de TD : Phlébologie : Prises de mesures - appareillage. 2h

UE11.3 INTOXICATIONS COURANTES, ADDICTION ET CONSEIL A L'OFFICINE (IACO)

UE11.3 INTOXICATIONS COURANTES, ADDICTION ET CONSEIL A L'OFFICINE

Responsables : Elisa BOUTET	Intervenants : H Authier, E. Boutet, A Coste, F. Fallone, A. Gadéa, G. Marti, N Delcourt, A. Valentin, M. Vansteelandt, D Ghédin et praticiens			
	CM : 24 h	TD : 27 h	TP : 34 h	Total : 85 h

Objectifs de la Formation :

Donner au pharmacien d'officine des bases lui permettant de répondre aux questions pratiques posées par les patients dans le domaine des intoxications courantes et des addictions (signes cliniques, conduite à tenir, médication).

Programme :

1- Présentation-Toxicologie Professionnelle- Environnement et Santé - CAP-TV

Présentation de l'UE (E. Boutet)

3h cours (F Hérin, E Boutet)

3h TD (Organisation et missions des CAP-TV, visite du CAP) (N Delcourt)

2- Animaux venimeux

A Valentin, A Coste, H Authier

2 h de cours, 6h TP (2 séances)

a) Enseignement Théorique (2h cours)

Plan : espèces dangereuses, venins, envenimation, symptomatologie, conduite à tenir, traitement, prévention

- Anémones de mer ; Coraux de feu ; Physalies ; Cuboméduses ; Méduses (Cnidaires)
- Cônes ; Poulpes ; Pieuvres (Mollusques)
- Scorpions, Araignées, Insectes (Chenilles processionnaires du Pin, Guêpes, Frelons, Abeilles) (Arthropodes)
- Oursins (Echinodermes)
- Poissons (espèces et appareils venimeux, Envenimations par morsure et par inoculation) ; Reptiles (Colubridae ; Elapidae ; Viperidae), Vertébrés

b) Enseignement Pratique (2 séances TP)

- reconnaissance des animaux venimeux et dangereux pour l'homme.
- examen de reconnaissances des animaux venimeux et dangereux.

3- Plantes Toxiques

M. Vansteelandt, A. Gadéa

6h cours, 6h TP

a) Enseignement Théorique (6h cours)

[Retour TABLE DES MATIERES](#)  

Plan : espèces dangereuses, principes toxiques, symptomatologie, conduite à tenir, traitement, prévention

Importance quantitative, population concernée, gravité des intoxications

Risques associés à la phytothérapie et aux médecines traditionnelles

Prise en charge des intoxications végétales.

b) Enseignement Pratique (reconnaissance, 3 séances de 2h de TP)

- Plantes à toxicité cardiovasculaire :
- Plantes à toxicité neurologique :
- Plantes à toxicité hépatique : lantane, germandrées
- Plantes à l'origine de lésions cutanéomuqueuses :
- Plantes responsables de pluri-toxicité :

Une sortie de 2h au Museum (spirale Henri Gaussen), un TP de 2h de reconnaissance de plantes fraîches toxiques (fac) et un TP de 2h sur l'étude des baies.

4- Champignons : A. Gadéa

1h cours, 16 h TP

Enseignement théorique (1h)

Syndromes d'intoxication aux champignons

Enseignement pratique :

Deux sorties de 5h TP (trajet non compris dans l'enseignement, demi promotion) associée à une séance de détermination les jours suivants : 2 x 3h TP

Reconnaissance/ Détermination : exposition annuelle de la société de mycologie

5- Intoxications Domestiques

E. Boutet, D. Ghedin

9h CM, 2hTD, 3hTP 3x 2h de TP

Signes cliniques et conduite à tenir devant des intoxications avec des produits domestiques d'utilisation courante, des médicaments, des produits phytosanitaires, CO (9h cours)

L'objectif est de faire connaître aux étudiants les intoxications domestiques les plus courantes (en insistant pour les médicaments sur les jeunes enfants), leur gravité éventuelle et l'orientation du patient. Cet enseignement, outre les notions de prise en charge, doit aussi permettre au pharmacien d'assurer une mission de prévention auprès du public.

Le pharmacien d'officine évalue la gravité d'une intoxication pour pouvoir décider s'il la prend en charge à l'officine ou s'il est nécessaire de faire appel à un service médical spécialisé. Conduite à tenir, Présentation d'ouvrages de Toxicologie clinique de référence conseillés aux officinaux.

Elaboration d'un protocole d'orientation pratique devant une intoxication à l'officine. Collecte des informations concernant l'intoxication (la victime, le produit, les circonstances de l'exposition) (2h TD)

Mises en situations pour illustrer le problème de l'étiquetage et de l'identification des substances (3 h TP)

[Retour TABLE DES MATIERES](#)  

Composition des produits, recherche des informations toxicologiques auprès de différentes sources :

6- Addictions

E. Boutet, F. Fallone, et praticiens spécialistes de la prise en charge des addictions

3h cours et 12h TD (1 enseignant et 1 praticien pour chaque groupe)

Cours sur les addictions : 3h (E. Boutet)

6-1. Alcool (F Fallone, K. Koubaa TD 3h)

Alcool et réduction des risques chez les séniors

Alcool et réduction des risques lors d'une soirée entre jeunes

Alcool et réduction des risques chez la femme enceinte

Evolution de la consommation d'alcool et autres produits chez le jeune

6-2. Tabac (E. Boutet, C. Noto, TD 3h)

Conséquences organiques de l'intoxication tabagique

Evaluation de la dépendance chez le fumeur

Tabac et grossesse

Différentes stratégies d'aide à l'arrêt du tabac validées

6-3. Dopage et produits dopants (F Fallone, A Senard TD 3h)

Intérêt des compléments alimentaires en milieu sportif

Mésusage des corticoïdes en milieu sportif

Mésusage de l'insuline

Usage des produits masquants, en particulier mésusage des diurétiques

EPO

6-4. Substances illicites (E Boutet, JP Boyes TD 3h)

Liens entre troubles psychotiques et cannabis ?

Les effets délétères de la cocaïne

Rôle du pharmacien d'officine dans la prise en charge de femmes enceintes ayant des problèmes d'addiction

Difficultés rencontrées en cas de poly-consommation de drogues

7. Mise en situation :

Cas de comptoir 10h TD soit 5 séances de 2h (D. Ghedin, E. Boutet)

L'ensemble des intoxications présentées fera l'objet d'une simulation de conduite à tenir, à partir de questions simples, rapportées de l'officine.

Seront abordés : Les médicaments, les boissons alcoolisées, les drogues illicites, les produits de nettoyage, les produits d'usage personnel (insecticides, Végétaux, Cigarettes, Alcool, Fumée...), les champignons et plantes toxiques.

UE11.4 MEDECINE VETERINAIRE : CONSEILS A L'OFFICINE

1. DESCRIPTION

Nombre d'ECTS	3	Volume horaire total/ étudiants : 22 h	
Cours magistraux	18 h		
Travaux dirigés	4 h	2 séances	
Travaux pratiques	0	0	
Répartition pratique / théorique dans la note finale : 0% / 100%			
Autoformation (outil numérique, rapport) :			

2. ORGANISATION

Responsables

- Hélène AUTHIER : helene.authier@univ-tlse3.fr
- Agnès Coste : agnes.coste@univ-tlse3.fr

Équipe pédagogique

L'identité des intervenants est susceptible d'être modifiée en cours d'année

Praticiens		
Hélène Authier	MCF	Microbiologie
Agnès Coste	PR	Microbiologie
Alexis Valentin	PU-PH	Microbiologie

3. OBJECTIFS GLOBAUX DE L'ENSEIGNEMENT

Cette UE permet l'acquisition des notions fondamentales de médecine vétérinaire dans la pratique officinale.

4. PRÉREQUIS

5. CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES ATTENDUES A L'ISSUE DE L'ENSEIGNEMENT

Connaitre les principales pathologies parasitaires et pathologies infectieuses des animaux de compagnies et des animaux de rente.

Connaitre les délivrances vétérinaires courantes à l'officine

Connaitre le marché et droit français des médicaments vétérinaires dans la pratique officinale

6. PROGRAMME

[Retour TABLE DES MATIERES](#)  

Race, notion, illustration : 1h

Pathologies les plus fréquemment rencontrées chez les animaux de compagnie (dermato, opht, uro, respi, dig, locomotion, comportement) : 2,5h

Ectoparasitoses des animaux de compagnie : 1h

Endoparasitoses des animaux de compagnie : 1h

Pathologies et contrôle de la reproduction chez les AC : 1h

Animaux de rente, gros animaux, NAC : 3,5h + 2h TD

Marché français des médicaments vétérinaires 1h

Droit du médicament Vétérinaire 2 h

Risques traumatiques et infectieux pour le maître, 2h

Erreurs de délivrance vétérinaires courantes à l'officine et conséquences 1.5h

TRAVAUX DIRIGES

TD Cas de comptoir : 1,5h

7. MODALITES DE CONTRÔLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES UE

	Enseignement théorique
Session 1	100 %
	CC : non
	CT : oui (QCM, écrit, 100%)
Session 2	100 %
	CC : non
	CT : oui (QCM, écrit, 100%)

UE 11.5 ACTIVITES SPECIALISEES A L'OFFICINE : DIETETIQUE ET NUTRITION

Responsable : Cendrine Cabou	Intervenants : C. Cabou, F. Taboulet, N. Delcourt, extérieurs			
	CM : 27h	TD : 10h	TP : 0h	Total : 37 h

Contexte - Objectifs

Une alimentation équilibrée et variée permet de nous maintenir en bonne santé et de prévenir le risque d'émergence de pathologies. C'est aussi un moyen d'améliorer la qualité de vie des personnes dénutries, d'accélérer la guérison et de diminuer les comorbidités liées au vieillissement. Les pouvoirs publics ont largement reconnu qu'un moyen de réduire les dépenses de santé est de sensibiliser la population à de simples règles hygiéno-diététiques. Le Pharmacien d'officine, qui est l'interlocuteur privilégié au comptoir, a donc un rôle à jouer et doit notamment être capable de donner des conseils nutritionnels à un large public (du nouveau-né au sujet âgé). L'objet de ce présent enseignement est d'aborder les besoins nutritionnels en fonction des situations physiologiques et pathologiques et, sur cette base, de discuter les conseils nutritionnels adaptés.

La formation encadre également les aliments diététiques et de régime ainsi que les compléments alimentaires qui font partie des produits vendus à l'officine ou en parapharmacie et dont la consommation est destinée à compléter ou couvrir des besoins particuliers (*sportif, nouveau-né, femme enceinte, carence, régime sans sucre...*) dans le cadre d'une alimentation normale. Des cas conseils sont intégrés aux enseignements magistraux afin que le pharmacien soit apte à faire de la prévention sanitaire à tous les âges de la vie au sein des collectivités, des hôpitaux et des pharmaciens.

PROGRAMME

COURS 27 h

Module I : Cadre juridique des produits diététiques (*Pr. F. Taboulet*): **2 h**

- Législation, qualification, commercialisation, publicité.

Module II : Nutrition et diététique adaptée selon les cas physiopathologiques (*Dr. C. Cabou, Dr N. Delcourt et extérieurs : C. Lamothe, I.Courrège, Dr C. Mailhol, Dr A. Martin-Blondel, Pr B Duly-Bouhanick, Dr M. Darrieux, Dr C.Takeda-Raguin....*) : **25h**

- Alimentation de l'Homme sain et prévention **16,5h**

- Alimentation de la première enfance :
 - Allaitement maternel: physiologie de la lactation, composition du lait maternel, avantages de l'allaitement pour la mère et pour l'enfant, conduite pratique de l'allaitement maternel: 3h
 - Allaitement artificiel: laits et préparations pour une alimentation normale ; Laits industriels « spéciaux » : composition, prescription : 2h
 - Diversification alimentaire : déroulement et produits diététiques: 1h

[Retour TABLE DES MATIERES](#)  

- Alimentation du jeune enfant et de l'adolescent : 0.5h
 - Alimentation de la femme
 - Physiologie de la grossesse et suivi d'une grossesse normale (C. Lamothe) : 4 h
 - Alimentation de la femme enceinte 1.5h
 - Alimentation de la femme allaitante 1h
 - Alimentation de la femme ménopausée 1h
 - Alimentation de la personne âgée 1h
 - Alimentation du sportif 1.5h
- Alimentation de l'Homme malade : **8,5h**
- Alimentation et obésité : **1h**
 - Alimentation au cours du syndrome métabolique (thème intégré dans les différents enseignements CM/TD)
 - Alimentation et pathologies cardiovasculaires (hypertension artérielle, insuffisance cardiaque, pathologie athéromateuse) : support de cours donné aux étudiants
 - Alimentation et pathologies cancéreuses (*on discute le lien entre alimentation et cancer, poids/obésité et cancer ... et donne des recommandations nutritionnelles de prévention du cancer par l'alimentation et le sport*) : **1h**
 - Alimentation du sujet arrétant le tabac, l'alcool : **1,5h**
 - Alimentation et pathologies digestives (reflux gastro-œsophagien et ses complications gastrite, diarrhée constipation, ballonnements intestinaux, aérophagie, syndrome de l'intestin irritable, intolérance au lactose et maladies inflammatoires de l'intestin, résections intestinales) **2 h** (*en perspective à présenter sous forme de cas comptoir*)
 - Alimentation en cas d'allergie alimentaire: support de cours donné aux étudiants
 - Alimentation du sujet atteint d'ostéoporose : **1h**
 - Alimentation de la personne dénutrie : **1h**
- Alimentation et médicaments (abordé dans les différents enseignements CM/TD)
- Compléments nutritionnels oraux et régimes spécifiques (abordé dans les différents enseignements CM/TD)
- Troubles du comportement alimentaire: **1h**
- Compléments alimentaires (abordé dans les différents enseignements CM/TD)

TRAVAUX DIRIGES : 10h

- 1 séance de TD (1 heure) : Illustrations et étude de cas (*Pr F. Taboulet*).

- 6 séances de TD (1,5 heure) : 1 série x 2 enseignants (binôme)

Il s'agit de mises en situation cas comptoir pour la pratique à l'officine. Etudes de cas présentées avec une analyse d'ordonnance. Il est abordé la prise en charge au comptoir, la place des régimes, les conseils hygiéno-diététiques et en activité physique:

- L'obésité au comptoir (adulte et enfant) et ses facteurs de risque. Dr C.Cabou et Dr M. Darrieux (CHU Toulouse),
- Le sel, l'hypertension artérielle, et l'insuffisance cardiaque (sujet jeune et sujet âgé). Dr C. Cabou et Pr B. Duly-Bouhanick (CHU de Toulouse)
- L'allergie alimentaire de l'adulte. Dr C. Cabou et Dr C. Mailhol (CHU de Toulouse),
- Les allergies alimentaires de l'enfant. Dr C.Cabou et Dr A Blondel (CHU de Toulouse).
- Diverses situations sont abordées chez une femme ménopausée : l'hypertension artérielle, la dyslipidémie, l'ostéoporose et la dénutrition. Dr C. Cabou et Dr C.Takeda-Raguin (CHU de Toulouse).
- Aspects pratiques de la conduite de l'allaitement, et, mise en place du don de lait maternel à l'officine (C. Cabou et I Courrège – lactarium de Marmande, CHU de Bordeaux).

[Retour TABLE DES MATIERES](#)  

UE11.6 ACCOMPAGNEMENT EN ONCOLOGIE

UE11.6 ACCOMPAGNEMENT EN ONCOLOGIE				
Responsable : Peggy Gandia Sarah Baklouti	Intervenants : P Gandia, S. Baklouti, F. Puisset, F. Lelouedec Personnalités extérieures : D. Ghedin, P.A. Rayssiguier, Y. Roman			
	CM : 7h	TD : 1,5 h	TP : 11,5h	Total : 20h

Responsable : Peggy Gandia, Sarah Baklouti

Intervenants : P Gandia, S. Baklouti, F. Puisset, F. Lelouedec

Personnalités extérieures : D. Ghedin, P.A. Rayssiguier, Y. Roman

Programme :

- Optimisation de la dispensation en chimiothérapie orale et de l'observance thérapeutique (3h CM : F. Puisset)

- Rappel sur les anticancéreux (1h CM : F. Le Louedec)

- Prise en charge des troubles associés en regard de la thérapeutique adjuvante: (3h TP: D. Ghédin)

- o nausées, vomissements
- o douleurs
- o constipation et diarrhée
- o complications cutanéomuqueuses
- o toxicité hématologique
- o bouffées de chaleur, arthralgies, œdèmes, troubles métaboliques ...

- Entretiens Oncologie (1h30 TD : Florent Puisset + 1 Officinal)

- Médicaments d'imagerie médicale (1h CM : P. Gandia)

- Médicaments d'imagerie médicale : visite d'un Service de radiologie (3h TP : P. Gandia)

- Nutrition : compléments oraux et par voie entérale ou parentérale (3h TD : P.A. Rayssiguier et S. Baklouti).

- La chimiothérapie à domicile : Indications, matériel médical de l'abord veineux périphérique ou central (3h TD : Y. Roman et S. Baklouti)

- Soins palliatifs (2h CM : F Puisset)

Modalités des contrôles de connaissances et des compétences :

1^{ère} session : Examen écrit (commentaire d'ordonnance) d'une durée de 1h30.

2^{ème} session : Examen écrit (commentaire d'ordonnance) d'une durée de 1h30.

UE 11.7 VERS LA PRESCRIPTION A L'OFFICINE : VACCINATION ET TROD

1. DESCRIPTION

Nombre d'ECTS	1	Volume horaire total/ étudiants : 11 h	
Cours magistraux	0 h		
Travaux dirigés	6 h	3 séances	
Travaux pratiques	5 h	2 séances	
Répartition pratique / théorique dans la note finale : validation/100			
Autoformation (outil numérique, rapport) : Moodle - Polycopié			

2. ORGANISATION

Responsables

- Sabine CHAPUY-REGAUD : sabine.chapuy-regaud@univ-tlse3.fr
- Sarah BAKLOUTI : sarah.baklouti@univ-tlse3.fr

Équipe pédagogique

Peggy GANDIA	PU-PH	christophe.pasquier@univ-tlse3.fr
Christophe PASQUIER	PU-PH	gandia.p@chu-toulouse.fr
Damien GHEDIN	MAST	
pharmaciens d'officine		
médecins spécialistes		

3. OBJECTIFS GLOBAUX DE L'ENSEIGNEMENT

Cette UE permet l'acquisition de la maîtrise de la prise en charge des patients se présentant à l'officine pour un test rapide d'orientation diagnostique (TROD) ou pour une vaccination. La formation implique la formation aux gestes (prélèvement pour TROD angine, prélèvement naso-pharyngé, révision du geste vaccinal) et la formation à la prescription d'un TROD et à la prescription du vaccin. Elle pourra inclure la formation à la prescription d'antibiotiques en fonction de l'évolution de la réglementation.

4. PRÉREQUIS

- 7.3 Infectiologie 1 : Parasitologie et mycologie médicale
- 7.4 Infectiologie 2 : Bactériologie et hygiène
- 7.5 Infectiologie 3 : Virologie et vaccination
- 7.8 Bioéthique, droit de la santé et droit pharmaceutique
- 8.1 Infectiologie 4 : dossiers clinico-bio-thérapeutiques

[Retour TABLE DES MATIERES](#)  

8.4 Protection sociale et économie de la santé

8.6 Dispositifs médicaux

5. CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES ATTENDUES A L'ISSUE DE L'ENSEIGNEMENT

Maîtrise de la prise en charge des patients se présentant à l'officine pour un test rapide d'orientation diagnostique ou pour une vaccination et obtention des attestations de formation correspondantes, requises pour exercer ces activités :

- [Arrêté du 31 octobre 2023 modifiant l'arrêté du 29 juin 2021 fixant les conditions de réalisation des tests rapides oro-pharyngés d'orientation diagnostique des angines à streptocoque du groupe A par les pharmaciens d'officine](#)
- [Arrêté du 28 novembre 2023 fixant les tests pouvant être réalisés par les pharmaciens et qui donnent lieu à la tarification de la prestation prévue au 16° de l'article L. 162-16-1 du code de la sécurité sociale](#)
- [Arrêté du 28 novembre 2023 fixant la liste des médicaments \(antibiotiques\) pour lesquels il peut être recouru à une ordonnance de dispensation conditionnelle et les mentions à faire figurer sur cette ordonnance](#)
- [Décret n° 2023-736 du 8 août 2023 relatif aux compétences vaccinales des infirmiers, des pharmaciens d'officine, des infirmiers et des pharmaciens exerçant au sein des pharmacies à usage intérieur, des professionnels de santé exerçant au sein des laboratoires de biologie médicale et des étudiants en troisième cycle des études pharmaceutiques](#)
- [Arrêté du 8 août 2023 fixant le cahier des charges relatif aux conditions techniques à respecter pour exercer l'activité de vaccination et les objectifs pédagogiques de la formation à suivre par certains professionnels de santé en application des articles R. 4311-5-1, R. 5125-33-8, R. 5126-9-1 et R. 6212-2 du code de la santé publique](#)
- [Arrêté du 8 août 2023 fixant la liste des vaccins que certains professionnels de santé et étudiants sont autorisés à prescrire ou administrer et la liste des personnes pouvant en bénéficier en application des articles L. 4311-1, L. 4151-2, L. 5125-1-1 A, L. 5126-1, L. 6212-3 et L. 6153-5 du code de la santé publique](#)

6. PROGRAMME

I. Test de Diagnostic Rapide à l'Officine : 2h TP

- Contexte de mise en place des TDR à l'Officine
- Description des TDR
- Réalisation des TDR sur simulateur
- Interprétation des TDR et modalités de prise en charge du patient en fonction du résultat
- Mise en place de la démarche qualité

II. Vaccination

Pour mémoire, les éléments de base de cette formation ont été acquis en DFA1 (panorama des maladies à prévention vaccinale, principaux vaccins disponibles, effets indésirables, contre-indications / Calendrier vaccinal et recommandations, couvertures vaccinales)

- **TD 1 (2 heures)**. Mise à jour sur les recommandations générales + prescription des rattrapages
- **TD 2 (2 heures)**. Prescriptions vaccinales particulières (personne immunodéprimée, asplénique, femme enceinte, personne âgée,...)
- **TD 3 (2 heures)**. Hésitation vaccinale
- **TP (3 heures)**. Mise en pratique : geste vaccinal, prise en charge des effets indésirables immédiats

[Retour TABLE DES MATIERES](#)  

7. MODALITES DE CONTRÔLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

	Enseignement théorique	Enseignement pratique
Session 1	100 %	Validation OUI/NON
	CC : non	CC : oui (100%)
	CT : oui (QROC 60 minutes [15 min TROD, 45 min Vaccination], 100%)	CT : non
Session 2	100 %	Validation OUI/NON

La validation de l'UE et la délivrance des attestations de formation sont conditionnées à la présence à tous les enseignements de l'UE et à la réussite aux examens (pratiques et théorique)

La moyenne à chacune des deux parties est requise pour la validation de l'attestation correspondante :

- **TROD : QROC 15 minutes + validation TP**
- **Vaccination : QROC 45 minutes + validation TP.**

UE optionnelle du Semestre 11

UE optionnelle DECOUVERTE DE LA VIE PROFESSIONNELLE AU SEIN DE L'OFFICINE EXPERIMENTALE

Responsables : Peggy Gandia Brigitte Sallerin	Intervenants : B. Sallerin, P. Gandia, C. Laborde, S Baklouti, P. Cestac, F. Puisset, A. Roussin, L. Rouch, P. Claraz, M. Strumia Personnalités extérieures : B. Champanet, A. Cambon, S. Qassemi, L. Boitel, P-A. Rayssiguier, UTIP+APPEX+CROP			
	CM : 1,5h	TD : 2h	TP : 26,5h	total : 30h

Cette UE est destinée aux étudiants de 6ème année filière Officine.

Les cours se dérouleront 1 jour (matin + après-midi) par semaine (à définir en fonction des autres Ues obligatoires) entre septembre et décembre.

I. Mises en situation au sein de l'officine expérimentale et prestation orale (8,5h TP soit 5 séances de 1h30 chacune + 1h d'explication avant démarrage)

Séance explicative (Brigitte Sallerin / Peggy Gandia)

Entretien

- Entretien anticoagulant (Brigitte Sallerin + 1 Officinal)
- Entretien asthme (Philippe Cestac + Amandine Cambon)

Mises en situation

- Biologie et suivi thérapeutique pharmacologique (Sarah Baklouti + Pierre-André Rayssiguier)
- Hygiène bucco-dentaire (Sarah Baklouti + 1 Officinal)
- Bilan de médication (Laure Rouch+ Sorraya Qassemi)

Ce travail fera l'objet d'un contrôle continu noté (1 note par trinôme).

II. « Cas de comptoir »: 10h TP

(MAST, B. SALLERIN, P. CESTAC, C. LABORDE, L. ROUCH, S. BAKLOUTI, P. GANDIA, P. CLARAZ, M. STRUMIA)

Les étudiants seront regroupés en binôme. Lors de chaque séance, un certain nombre de binômes seront désignés par tirage au sort pour commenter sans préparation une ordonnance par binôme (10-15 minutes/étudiant). En raison du tirage au sort des binômes et de la note attribuée au commentaire oral, la présence des étudiants à ces TP est obligatoire. Les étudiants seront accueillis par série (maximum 30 étudiants/série). Si le nombre d'étudiants par série le permet, ces cas de comptoir se dérouleront au sein de l'Officine Expérimentale. Dans le cas contraire, ils auront lieu dans une salle de cours.

[Retour TABLE DES MATIERES](#)  

III. Découverte de la démarche qualité à l'officine : 2h TP (S. Baklouti + 1 Officinal)

IV. Concours « Inter-facultés de dispensation d'ordonnance »: 6h TP (P. GANDIA / B. SALLERIN / UTIP + APPEX)

Ce concours est ouvert aux étudiants de 6ème année de la section officine.

Il est organisé par l'UTIP, l'APPEX, le collège français des conseillers et maîtres de stage, les sections A et D de l'Ordre National des Pharmaciens (Annexe).

Chaque étudiant doit présenter oralement et devant une caméra une dispensation d'ordonnance.

Cet oral se déroule le même jour, dans le même créneau horaire, dans toutes les facultés participantes et avec la même ordonnance pour avoir les mêmes critères de jugement.

Cet oral ne fait pas partie de l'examen de validation de stage.

Ce concours a trois objectifs :

- Valoriser auprès des étudiants l'aspect oral de la dispensation d'ordonnance en insistant sur la qualité et la pertinence des conseils donnés aux patients.
- Permettre aux enseignants de visualiser des oraux d'autres facultés.
- Valoriser dans les facultés la filière officine.

V. DASRI : 1,5h CM (S. BAKLOUTI / L. BOITEL)

Traitement des déchets infectieux et systèmes de traitement des DASRI.

VI. Actualités en Pharmacologie : 2h TD (A. ROUSSIN et B. CHAMPANET)

Les actualités de l'année écoulée et en cours seront présentées lors de deux séances de 1h (1h TD x 2). Interventions extérieures non comptabilisées

Modalités des contrôles de connaissances et des compétences :

1^{ère} session

La note globale comportera la note de contrôle continu (50%) et celle de l'examen final (50%).

La note du contrôle continu correspond à la note attribuée au commentaire oral. (2 notes / étudiant).

L'examen final est un examen écrit d'une durée de 1h. (commentaire d'ordonnance)

2^{ème} session

L'examen de seconde session consiste en un examen oral (commentaire d'ordonnance sans préparation) de 10-15 min/étudiant et d'un écrit d'une durée de 1 heure.

La note de CC est conservée si elle est supérieure à 10. Dans le cas contraire, examen oral de 10/15 min.

SEMESTRE 12

UE12.1 Stage officinal

Les étudiants effectuent un stage dans une officine agréée par une faculté de Pharmacie de France, d'une durée totale de 6 mois continu à temps plein. L'étudiant a la possibilité de fractionner ce stage de 6 mois en 2 fois 3 mois dans deux officines différentes agréées (sous réserve d'acceptation des responsables de parcours). Un seul stage de 3 mois peut être réalisé dans une officine agréée dans les DROM, et le stage ne peut pas être fait à l'étranger.

PERIODE DE STAGE : début janvier à fin juin

Seuls les étudiants qui ont effectué la durée totale du stage peuvent se présenter à l'examen. L'examen de validation du stage en pharmacie comporte deux épreuves organisées sur la même journée : une épreuve orale, et une épreuve écrite.

En cas d'interruption de stage (absence pour convenances personnelles, congés de maternité, congés maladie...), l'étudiant devra en informer la scolarité de la Faculté dans les meilleurs délais. Le jury se réserve le droit de demander à l'étudiant de refaire une partie du stage dans la même officine.

1^{ère} Session

- Epreuve orale notée sur 20 points (80% de la note finale)
 - Reconnaissance de dispositifs médicaux : 1-2 minutes
 - Commentaires sans préparation d'une ordonnance tirée au sort : 15 minutes
 - Question portant sur le rapport de stage : 5 minutes
 - Qualité du rapport de stage
- Epreuve écrite de 20 minutes notée sur 20 points (20% de la note finale) : QROC/QCM.

La note finale est notée sur 20.

Le jury est composé d'un enseignant de la faculté et de deux assesseurs pharmaciens Maîtres de stage agréés. Le jury tient compte de l'avis écrit motivé du maître de stage de l'étudiant.

Au cours de l'épreuve orale, le candidat doit présenter son cahier de stage, qui ne doit comporter que des notes personnelles (conseils, préparations...), à l'exclusion de tout texte législatif ou réglementaire. Le cahier de stage doit être impérativement cosigné par l'étudiant et son Maître de stage. Pour être admis au stage, l'étudiant doit obtenir une note finale égale ou supérieure à 10/20.

2^{ème} Session

Un candidat ajourné à la 1^{ère} session devra effectuer 2 mois supplémentaires de stage dans une officine agréée différente. A l'issue de ce dernier stage, l'étudiant devra se présenter aux épreuves écrites et orales de 2^{ème} session.

Dispositions particulières :

Un étudiant ne peut effectuer son stage chez un maître de stage, dès lors qu'un lien de parenté existe.

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Pour les étudiants, l'année universitaire **début le jour de la rentrée et se termine à la fin des secondes sessions d'examen**. Ils doivent rester disponibles pendant la totalité de cette période sauf pendant les vacances universitaires officielles données sur le calendrier universitaire.

1. MODALITÉS GÉNÉRALES SUR L'ANNEE, MODES DE CORRECTION DES QCM

Le contrôle des connaissances et des compétences est organisé **par semestre et comprend 2 sessions (session 1 et session 2)**. En cas de non-validation d'un semestre à la session 1, l'étudiant doit se présenter aux épreuves de la session 2. Les épreuves peuvent être organisées sous forme de contrôles continus, des contrôles terminaux pour les épreuves théoriques ou pratiques selon les modalités définies pour chaque UE.

Les contrôles continus théoriques suivent les règles générales du département des sciences pharmaceutiques :

- Ils correspondent à 20% de la note générale de l'UE
- En cas d'échec à la première session, la note du CC n'est reportée en deuxième session que si elle est ≥ 10 . Si elle n'est pas reportée, la note de CT représente 100% de la note.
- En cas d'absence justifiée au CC, la note de contrôle continu est neutralisée et la note de contrôle terminal compte pour 100% de la note finale.
- En cas d'absence injustifiée, la note de contrôle continu est 0 (zéro)

Contrôle terminal : Ils correspondent à un examen réalisé en fin de semestre avec convocation des étudiants par affichage suivant le calendrier voté par le département des sciences pharmaceutiques.

Une absence à une épreuve de contrôle terminal conduit à l'attribution de la note 0/20 à l'épreuve.

Mode de correction des QCM (Questions à Choix Multiples) :

Seules 2 modalités de correction des QCM sont appliquées dans le Département des Sciences Pharmaceutiques, l'étudiant **ne se prononce que sur les propositions** vraies :

- **Modalité Pharmacie-Internat**, pour tous les contrôles qui ont lieu en présentiel :

0 discordance	1 point
1 discordance	0,5 point
2 discordances	0,2 point
≥ 2 discordances	0 point

- **Modalité Moodle**, spécifique aux contrôles qui ont lieu en ligne sur la plateforme Moodle :

- . l'ensemble des propositions qui sont vraies apportent 1 point si elles sont cochées
+1 par proposition si 1 seule vraie, +0,5 si 2, +0,33 si 3, +0,25 si 4 et +0,2 si 5
- . l'ensemble des propositions qui sont fausses font perdre 1 point si elles sont cochées
- 1 par proposition si 1 seule fausse, -0,5 si 2, -0,33 si 3, -0,25 si 4 et -0,2 si 5.

2. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DE CHAQUE UE

Les modalités précises de contrôle des connaissances sont portées à la connaissance des étudiants par le responsable de l'enseignement via les syllabus.

Le calendrier des examens est approuvé par le Conseil de Département des sciences pharmaceutiques et porté à la connaissance des étudiants par affichage et diffusion numérique.

3. MODALITES SPECIFIQUES AUX TP/TD OBLIGATOIRES - ABSENCES

La présence aux séances de travaux pratiques et aux enseignements d'anglais est **obligatoire**. Certains enseignements en CM peuvent également être obligatoires.

La validation d'un enseignement de TP (et des TD d'anglais et de l'UE LCA) est conditionnée par l'assiduité à toutes les séances ainsi qu'à la réussite aux examens selon les modalités décrites dans les MCC correspondantes.

Retards

L'accès aux enseignement obligatoire sera systématiquement refusé **en cas de retard supérieur à 15 minutes**. L'enseignant responsable envisagera avec l'étudiant les modalités de rattrapage de l'enseignement qui reste obligatoire. En cas de contrôle continu sous forme de questions en début de séance, l'étudiant aura la note de 0 aux questions correspondantes.

Justification des Absences

cf **Tableau extrait du RDE UT3 2022-26, Justificatifs d'absence recevable Annexe***

- En cas de **maladie ou cas de force majeure** (décès d'un proche,...), l'étudiant devra informer le jour même l'administration (secrétariat pédagogique de sa formation) et l'enseignant responsable par courriel. Il dispose de 5 jours pour fournir à **l'administration** un certificat justificatif (certificat médical, certificat de décès,...). L'étudiant envisagera avec l'enseignant responsable les modalités de rattrapage de l'enseignement qui reste obligatoire.

- En cas d'absence prévisible justifiée par un **contrat de travail**, ou en cas **d'inscriptions multiples** dans des filières présentant un recouvrement des enseignements obligatoires, l'étudiant devra informer l'enseignant responsable au plus vite et au moins une semaine avant le TP concerné, afin d'envisager avec lui un changement de série ponctuel. En cas d'arrangement impossible, le TP reste obligatoire pour la validation du cursus. Ce motif d'absence ne pourra être excusé en aucun cas s'il n'a pas été anticipé.

Validation des TP ou TD obligatoire en cas d'impossibilité de rattrapage

Toute absence non justifiée ou non anticipée dans les situations décrites ci-dessus compromet la validation du TP.

- Pour une ou plusieurs absences non justifiée(s) selon les règles définies ci-dessus, la note de 0 est attribuée au contrôle continu de la (des) séance(s) concernée(s).
- Pour une ou plusieurs absence(s) justifiée(s), la note de contrôle continu correspondante sera neutralisée.

Le non-respect des règles d'hygiène & sécurité, et du règlement intérieur pourra entraîner une exclusion du TP et par conséquent la note de 0 au contrôle continu ou à l'examen terminal. L'utilisation de tout matériel électronique personnel (ordinateur, tablette, smartphone, téléphone...) est strictement interdite pendant les TP ou TD. L'enseignant pourra confisquer ce matériel. Pour le respect de tous, l'utilisation des téléphones portables est interdite lors de tout enseignement pratique ou théorique.

[Retour TABLE DES MATIERES](#)  

4. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LES SPORTIFS/ARTISTES DE HAUT NIVEAU ET LES ÉTUDIANTS SALARIÉS

Les étudiants titulaires **d'un contrat** attestant **leur qualité de sportif de haut niveau** peuvent bénéficier d'aménagement d'emplois du temps pour les cours, TD, TP et pour les modalités de contrôle des connaissances, en accord avec les enseignants.

Les étudiants **salariés justifiant d'un emploi** peuvent bénéficier d'aménagement d'emplois du temps pour les cours, TD, TP, en accord avec les enseignants. **Les enseignements du département des sciences pharmaceutiques restent prioritaires.**

5. FONCTIONNEMENT DES JURYS PAS D'ANONYMAT EN 3CC

Les copies, non anonymisées, sont transmises aux enseignants correcteurs. Les enseignants corrigent et transmettent les notes à l'administration. L'administration saisit les notes puis édite des procès-verbaux nominatifs pour la délibération des jurys. Aucune modifications de note ne peut être apportée après la validation des résultats par le jury (exception des erreurs matérielles)

Les étudiants souhaitant que certains éléments personnels soient portés à la connaissance du jury doivent **les transmettre par écrit aux responsables d'année et à l'administration au moins 48 h avant la délibération.**

6. REGLES DE VALIDATION AUCUNE COMPENSATION EN 3CC

Une UE est définitivement acquise dès lors que la moyenne, pondérée par les coefficients des enseignements de l'UE est supérieure ou égale à 10/20.

La session 2 : Les candidats qui n'ont pas validé une ou plusieurs UE d'un semestre, sont autorisés à se présenter à la 2^{ème} session des examens.

Pour la session 2, au sein d'une même UE, les notes obtenues à la session 1 \geq à 10/20 des parties pratiques ou théoriques sont reportées.

Si l'examen de session 1 est uniquement en contrôle continu, la note supérieure ou égale à 10/20 sera reportée en session 2. Dans le cas contraire, une épreuve théorique (écrit ou oral) sera organisée. Pour la session 2, les candidats conservent au sein d'une même UE, les notes \geq à 10/20 pour les épreuves terminales (pratiques ou théoriques) et la note obtenue (quel qu'elle soit) à la 1^{ère} session aux contrôles continus (sauf mention spécifique dans les MCC).

La capitalisation : elle traduit le fait que des semestres ou des UE validés individuellement, restent acquis quelle que soit la suite du parcours de l'étudiant. Dans le cas d'un résultat ajourné en session 2, d'une UE composée d'une partie théorique et d'une partie pratique, l'étudiant ne pourra en cas de redoublement, capitaliser que la partie pratique (si supérieure ou égale à 10/20). En cas de triplement l'étudiant devra repasser la partie pratique de l'UE.

Validation sans compensation des UEs : chaque UE obligatoire de semestre, comme pour la validation des UE optionnelles et stages, se valide par une moyenne égale ou supérieure à 10/20.

[Retour TABLE DES MATIERES](#)  

Annexe - extrait du RDE UT3 2022-26, Justificatifs d'absence recevable

1.5.5 Les justificatifs d'absence recevables

Motif d'absence	Justificatif recevable	justification non recevable
Maladie avec justificatif (arrêt de travail) transmis dans le délai de 5 jours qui suivent l'épreuve ou la séance TP, de TD...	X	
Maladie sans justificatif		X
RDV médecin spécialiste (hors traitement au long cours : kiné, psy...)	X	
RDV urgences médicales (sur justificatif)	X	
Accompagnement d'un proche aux urgences (sauf enfant ou si statut <i>Jeune aidant</i>)		X
Enfant malade (avec certificat médical en justificatif)	X	
Proche malade (sauf si statut <i>Jeune Aidant</i>)		X
Visite médicale apprenti (remettre une copie du bulletin de la médecine du travail)	X	
Congé maternité / paternité / Consultations obligatoires de suivi de grossesse	X	
Décès conjoint / parent du 1e et 2nd degré**	X	
Compétition sportive (réservé aux Sportifs de Haut Niveau listés ou juges-arbitre de Haut Niveau listés, sur présentation de la convocation conforme au calendrier prévisionnel préalablement validé avec la marraine ou parrain)	X	
Convocation à un concours ou un examen y compris permis de conduire (fournir la convocation et pour les concours l'attestation de présence)	X	
Convocation Pôle Emploi (si parcours de formation validé par Pôle Emploi)	X	
Convocation Pôle MDPH (si parcours de formation validé par Pôle Handicap Etudiant)	X	
Convocation préfecture (titre de séjour) / tribunal / Juré d'assises	X	
Convocation Journée Défense et Citoyenneté	X	
RDV administrations (Compagnie électricité, eau, mairie...)		X
RDV vétérinaire		X
RDV entretien annuel chaudière/chauffe-eau...		X
RDV état des lieux logement		X
Grève annoncée des transports		X
Incident sur une ligne de transport en commun (bus, car, métro, train, téléphérique) Fournir le justificatif	X	
Accident de la route sur le trajet sur présentation de la copie du constat	X	
Panne de voiture		X
Intempéries		X
Absence sans motif ou sans justificatif ou avec justificatif transmis hors délai		X
Difficultés de retour après un séjour en France ou à l'étranger (pendant la période d'enseignement/d'examen)		X

** Lien de parenté direct en droit civil	1 ^{er} degré	2 nd degré
Enfants-parents	X	
Frères/sœurs ; Petits-enfants ; Grands-parents		X
Neveux/nièces ; oncles/tantes ; arrière-grands-parents	Exclus 3 ^e degré	

En dehors des absences présentées ci-dessus, le traitement des absences est laissé à l'appréciation de la ou du responsable de la formation.

[Retour TABLE DES MATIERES](#)  